

PROCES-VERBAL

**Assemblée constituante
Commission 2
Droits politiques
(y compris révision de la Constitution)
Séance No. 24 du mardi 3 novembre 2009
2, rue Henri-Fazy - 3ème étage
16h00 à 21h00**

Présidence : M. PAGAN Jacques, UDC

Présents : M. ALDER Murat Julian, Radical Ouverture
M. BARDE Michel, G[e] avance
M. BÜCHI Thomas, Radical Ouverture
M. BORDIER Bertrand, Libéraux & Indépendant
M. DELACHAUX Yves-Patrick, MCG (remplace M. DIMIER)
M. GAUTHIER Pierre, AVIVO
Mme HALLE Silja, Les Verts et Associatifs
M. HIRSCH Laurent, Libéraux & Indépendants
M. IRMINGER Florian, Les Verts et Associatifs
M. MANUEL Alfred, Associations de Genève
Mme MARTENOT Claire, Solidarités
Mme PERREGAUX, Socialiste Pluraliste
M. SAYEGH Constantin, PDC
M. SCHIFFERLI Pierre, UDC
M. TANQUEREL Thierry, Socialiste Pluraliste
M. TURRIAN Marc (remplace M. AUBERT)

Excusés : M. AUBERT Jean-Pierre, AVIVO
M. DIMIER Patrick-Etienne, MCG

Procès-verbalistes : Mmes Arbnore HASANI / Eliane MONNIN

Audition de M. Matthey-Doret (GLAJ-GE)

Président

Le Président accueille M. Matthey-Doret à 19h30 et lui passe sans plus tarder la parole.

Audition de M. Matthey-Doret (président du GLAJ-GE)

M. Matthey-Doret remercie d'abord les constituants de l'avoir invité en tant que représentant des associations de jeunesse. Les associations apprécient de pouvoir s'exprimer sur un sujet qui touche les jeunes. Elles essaient actuellement de faire émerger toute une série de questions au sein de la Constituante et elles ont trouvé particulièrement intéressant d'être interpellées sur un sujet comme le droit de vote à 16 ans.

Il présente le Groupe de Liaison des Associations de Jeunesse de Genève. Le GLAJ est l'organisme faîtière des associations de jeunesse ; il regroupe actuellement 58 associations membres qui organisent toutes des activités pour la jeunesse. Ces associations sont très différentes en termes d'activités : toute une série d'associations organisent des camps de vacances et des activités de loisirs à Genève. Il s'agit pour l'essentiel de journées de loisirs offertes aux enfants et aux jeunes de Genève qui sont organisées par ces associations. D'autre part, toute une série d'autres associations ont un engagement un peu plus militant sur des questions précises (environnement, droits humains, prévention du suicide), donc une gamme très variée d'engagements qui impliquent véritablement les jeunes.

Le GLAJ, en tant qu'association faîtière a consulté ses membres sur la question du droit de vote à 16 ans, mais aucun consensus n'a émergé. Pour essayer de leur expliquer cette absence de consensus, il leur explique leur démarche. Ils ont essayé de voir où en était cette question en Suisse et en Europe ; diverses démarches ont été lancées en Suisse suite à la décision de Glaris de donner le droit de vote aux jeunes dès 16 ans. Ils gardent un œil très intéressé sur ce qui va se passer à la fin de ce mois à Berne, puisque cela concerne un canton important. Il y a eu des consultations très larges au niveau des partis et des municipalités, mais malheureusement elles n'étaient pas assez tournées vers la société civile ; on constate que lorsqu'on parle de questions liées aux jeunes, on ne se tourne pas suffisamment vers les principaux intéressés. Selon eux, il existe un engagement beaucoup plus vaste des jeunes dans toute une série de domaines. Par exemple, à Genève, environ 2000 jeunes sont moniteurs dans les organismes de camps de vacances chaque année. Ils se sont concentrés sur la question de savoir ce qu'est réellement le droit de vote. Ils se sont demandé si cela consistait uniquement à participer aux votations et à pouvoir élire des gens ou si cela permettait également de lancer des initiatives et des référendums et surtout d'être élu.

La question de l'éligibilité pose maintes difficultés, notamment de responsabilité pénale. Si on peut élire quelqu'un on devrait pouvoir être élu également. C'est un des points qui soulève le plus d'interrogations chez toute une série de leurs membres. Ils ont aussi regardé avec intérêt le cas de la Slovénie, où le droit de vote est accordé aux jeunes qui ont un emploi. Par rapport à leur expérience, il leur semble étrange d'associer uniquement la maturité à la confrontation au monde du travail. La maturité s'acquiert aussi par de nombreux autres biais, comme le fait de s'engager dans des activités extrascolaires, de donner son temps bénévolement à l'encadrement d'autres jeunes ou de participer à des actions citoyennes.

Sur le plan fédéral, la majorité a été abaissée à 18 ans en 1991. Or, en considérant les statistiques, on constate que le taux de participation des jeunes de 18-25 ans est passé de 21% à 35 % entre 1995 et 2007. Il y a donc eu un impact réel au fait qu'un acte politique ait été effectué en direction des jeunes, à savoir de leur donner une possibilité supplémentaire de s'exprimer. C'est sur ce point que les membres du GLAJ se sont entendus : il s'agit avant tout d'un acte politique, d'un engagement que la société prend envers les jeunes si elle leur donne ce droit supplémentaire.

M. Matthey-Doret indique qu'il a participé au débat organisé par la Passerelle des Jeunes sur ce sujet. Pour eux, il est avant tout important de se positionner politiquement sur la question de savoir si la société est prête à Genève à faire un pas de plus vers la jeunesse ; octroyer le droit de vote aux jeunes de moins de 18 ans serait un acte qui montrerait qu'on leur accorde de l'importance. De leur point de vue, il y a une absence de lien entre les jeunes et l'ensemble du monde politique. Avant toute chose, il leur semble important de renforcer ces liens, de faire en sorte que les jeunes puissent participer davantage à l'ensemble des processus qui les concernent, comme par exemple pour la construction du skate parc sur la plaine de Plainpalais.

Il aimerait soulever un autre point qui a rencontré l'unanimité chez l'ensemble des membres du GLAJ : qu'on donne le droit de vote ou non aux jeunes de 16 ans, l'essentiel est de renforcer l'éducation citoyenne à l'école. Cette éducation doit leur permettre de prendre une réelle place dans la société et ne pas être simplement des acteurs passifs par rapport à la vie politique. Il faut qu'ils puissent être des citoyens actifs, conscients des réels enjeux et implications que représente le fait de vivre dans une société. Cela peut consister dans des choses très simples comme signer un contrat, être engagé et respecter les responsabilités qui incombent aux individus vivant en société. Il faut essayer d'ancrer au sein de l'école une série d'activités visant à prendre conscience de ce que signifie le fait d'être un citoyen actif. Or, actuellement, on constate que l'école ne parvient pas à remplir son rôle dans ce domaine, c'est-à-dire de vraiment préparer les enfants et les jeunes à s'insérer dans la société et à être des citoyens pleinement conscients des implications et des responsabilités inhérentes au fait de vivre dans une société.

M. Matthey-Doret souligne qu'il leur a également semblé important de voir ce qui existait au niveau international. Cette année, la Convention des droits de l'enfant aura 20 ans et ils se sont concentrés sur ce texte. *(Il fait circuler les quelques articles importants de cette Convention.)* Trois articles lui ont paru particulièrement importants: le droit à la liberté d'expression, le droit à la liberté d'association et le fait que les médias des Etats qui ont signé cette Convention, fournissent une information utile aux jeunes. Ces trois droits montrent que les jeunes en dessous de 18 ans bénéficient d'autant de droits en matière d'expression et de participation que les adultes de plus de 18 ans. Ce qui est aussi très intéressant c'est la façon dont le but de l'éducation est défini à l'art. 29. Hormis l'épanouissement de la personnalité des enfants, deux points lui semblent importants dans cet article : d'une part, « l'éducation doit viser à préparer l'enfant à assumer des responsabilités dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone. » Selon lui, il y a vraiment un manque flagrant du côté éducatif dans ce domaine partout en Suisse. D'autre part « l'éducation doit viser à inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. » En cela aussi l'éducation est déficitaire à Genève et en Suisse. Seul un canton suisse – Lucerne – a une petite section consacrée aux droits humains dans sa haute école pédagogique.

Selon les associations, ce sont les points les plus importants qui font défaut à l'éducation suisse et qui devraient être ancrés dans la nouvelle Constitution : l'éducation doit viser à ce que les jeunes puissent prendre pied dans la société en étant des citoyens actifs d'une part, et d'autre part les droits fondamentaux doivent faire partie intégrante de l'éducation des enfants. Ces graves manquements dans le système éducatif suisse ont un impact très longtemps ensuite sur les jeunes qui entrent dans leur vie d'adulte et sont peut-être une des sources du taux de participation politique peu élevé.

Question

Le président rappelle que le GLAJ est une association faîtière qui regroupe toutes les associations de jeunesse et demande des précisions sur les chiffres. Il demande quels sont les différents types d'activités proposés.

Réponse

M. Matthey-Doret répond que le GLAJ regroupe 58 associations qui représente plus de 60% des activités de loisirs offertes aux enfants et aux jeunes à Genève. Sur le plan des autres activités, il y a entre autres l'accès à des cours musicaux ; il y a la possibilité de s'engager pour la défense de l'environnement, plusieurs associations faisant de la sensibilisation à ce sujet auprès des enfants ; il y a également l'éducation aux Droits humains ; ils s'occupent aussi de questions sensibles et ciblées comme la prévention du suicide chez les jeunes. Ils couvrent donc une gamme très large d'activités. A Genève, il y a un "gentlemen agreement" entre la FAS'e, le GLAJ et les associations sportives. Ces dernières restent entre elles et la FAS'e s'occupe des animations avec les jeunes au quotidien et des centre aérés ; quant aux associations du GLAJ, il s'occupe des activités de longue durée concernant les loisirs et les camps vacances mais il existe aussi une approche un peu plus militante lorsqu'il y a des groupes de jeunes ou des associations qui ont des activités engagées vis-à-vis de la société.

Question

Le président a le sentiment que ces associations remplissent au fond l'objectif décrit dans l'art 29 de la Convention des droits de l'enfant, puisqu'elles mettent l'enfant face à ses responsabilités. Il demande si c'est effectivement le cas, si l'enfant participe, si sa parole est importante et prise en considération ou si au contraire, il est là pour suivre le mouvement et faire telle ou telle chose. Le met-on réellement devant ses responsabilités et l'aide-t-on à devenir autonome ?

Réponse

M. Matthey-Doret répond en prenant l'exemple des camps de vacances. Pour chaque camp, un projet pédagogique est mis en place dans l'optique que les enfants fassent plus que simplement partager un moment entre eux en effectuant telle ou telle activité. Les enfants et les jeunes sont réellement impliqués. Par contre, ils ont identifié deux problèmes liés à la réalité de Genève au XXI^e siècle. D'une part, ils ont encore beaucoup de peine à toucher tous les jeunes qui sont issus des populations migrantes. Il y a plusieurs milliers de jeunes qui passent à côté des possibilités qu'ils offrent et cela est un facteur qui pose des problèmes d'intégration. D'autre part, il y a un effet de seuil entre les familles qui ont accès à une aide sociale conséquentes et celles qui gagnent juste assez et ne bénéficient donc pas de toutes les aides sociales ; ces dernières n'ont généralement pas les moyens pour faire participer leurs enfants à des journées de loisirs ou à des camps. C'est pourquoi, selon eux, l'étape primordiale doit se produire dans l'éducation, une éducation qui s'ouvre sur l'extérieur et qui puisse entrer en interaction avec la société civile et les institutions politiques.

Question

Le président demande s'ils bénéficient de l'aide du département de l'instruction publique ou s'ils ont un problème de manque de moyens.

Réponse

M. Matthey-Doret répond qu'ils reçoivent effectivement une subvention du département de l'Instruction publique, mais qu'ils ont tout de même un manque de moyens flagrant. Ils n'ont pas les moyens de l'ensemble de leurs ambitions.

Question

M. SCHIFFERLI aimerait savoir s'il existe une volonté, de la part de toutes ces associations, d'avoir un contact avec les jeunesses politiques des partis. Ou du moins, si certaines des associations du GLAJ essaient de sensibiliser les jeunes à la vie politique.

Question

M. Matthey-Doret répond que ceci est tout à fait courant sur le plan fédéral ; sur le plan cantonal il existe 2 GLAJ très importants, le GLAJ Genève et le GLAJ Vaud. Il y a eu jusqu'à l'heure actuelle une certaine résistance par rapport à cela, puisqu'il y a sur le plan fédéral toute une série de questions vis-à-vis de l'indépendance et qu'ils sont des organes qui articulent de nombreuses associations avec l'Etat. Leurs membres ont beaucoup de réticences à accueillir ces associations-là. Cela n'empêche pas que pour certaines activités, des liens se forment, mais formellement les associations du GLAJ ne font pas de politique.

M. SCHIFFERLI demande s'ils n'essaient pas simplement d'établir un contact, même à titre d'information.

M. Matthey-Doret indique que cela n'a pas été fait jusqu'à maintenant, mais qu'il s'agit d'une possibilité qu'ils envisagent.

Le président remercie M. Matthey-Doret qui quitte la séance à 20h30.